

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [lessard-jeanphilippe-cssbj-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/cb6aa029de8aa461606ff046)
<https://www.cadre21.org/membres/cb6aa029de8aa461606ff046>

Date d'obtention : 2026-03-02 15:23:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que je dois exécuter le protocole présenté dans la trousse. Ce protocole permet de faciliter et accélérer le processus d'intervention tout en protégeant la victime, l'intervenant et tout autre personne reliée à la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Étant donné que c'est ma première année que j'exerce cette fonction, j'ai beaucoup appris. J'ai surtout appris comment exécuter le protocole de façon efficace. Je crois qu'auparavant, j'aurais été maladroit dans mes interventions et ça l'aurait nuit à la situation. Maintenant, je sais que je peux me fier sur un protocole qui a fait ses preuves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, NE JAMAIS demander de voir les images en question. En fait, je doit tout faire pour éviter d'y être exposé. Ensuite, je dois porter une attention particulière à la nature du geste. Est-ce que la personne qui partage des images l'a fait sur le coup de l'impulsivité ou par malveillance? Finalement, je vais porter une attention particulière à bien suivre le protocole établi par la trousse SEXTO.